

Mairie d'Aulnat  
2 avenue Pierre de Coubertin  
63510 Aulnat

T : 04 73 60 11 11  
F : 04 73 60 11 19

Numéro : URBA 2023-04

## ARRÊTE

### Portant numérotation de voirie pour l'avenue Saint Exupéry

**Le Maire de la Commune d'AULNAT ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28 relatif aux mesures de police générale du Maire en matière de numérotage des maisons;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en son article R 2512-6 ;  
**VU** la circulaire interministérielle n°432 du 08 décembre 1955 ;  
**VU** la circulaire n°121 du 21 mars 1958 ;

**Considérant** que suite à la demande de Madame Catherine Geay en date du 16/02/2023 qui souhaite vendre son terrain dans le cadre d'un projet immobilier, il convient de procéder afin de faciliter l'adressage du courrier et l'installation des réseaux sur la parcelle à un nouveau numérotage.

## ARRÊTE

### Article 1:

Conformément au plan joint à cet arrêté la parcelle suivante à la numérotation de voirie suivante :

Parcelles AC 211 15 bis Avenue Saint Exupéry

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise après affichage à :

- Préfecture du Puy De Dôme
- Centre des impôts fonciers – service du cadastre
- La Poste – 63510 AULNAT
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- sapeurs pompiers d'AULNAT
- Clermont Communauté – service ordures ménagères- SIG
- propriétaires concernés

Fait à AULNAT le 16 Février 2023

Madame Nadine ALAPETITE  
Adjointe au Maire



+  
clermont  
auvergne  
métropole



Mairie d'Aulnat  
2 avenue Pierre de Coubertin  
63510 Aulnat

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-

Ferrand dans un délai de deux mois  
T : 04 73 60 11 19  
F : 04 73 60 11 19

